



## DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 07 mai 2021 à 17 h 00

AUJOURD'HUI sept mai deux mille vingt et un

LE CONSEIL MUNICIPAL de la Ville de Clermont-Ferrand, convoqué par Monsieur le Maire le 30 avril 2021, s'est réuni en visioconférence.

Après avoir ouvert la séance, Monsieur le Maire procède à l'appel.

Etaient présents Mmes et MM. les Membres du Conseil dont les noms suivent :

Olivier BIANCHI, Maire, président la séance

**Présent(e)s** : Olivier BIANCHI, Christine DULAC ROUGERIE, Nicolas BONNET, Marion CANALES, Cyril CINEUX, Isabelle LAVEST, Grégory BERNARD, Manuela FERREIRA DE SOUSA, Rémi CHABRILLAT, Nicaise JOSEPH, Jean-Christophe CERVANTES, Cécile AUDET, Odile VIGNAL, Christophe BERTUCAT, Magali GALLAIS, Jérôme AUSLENDER, Anne-Laure STANISLAS, Didier MULLER, Sondès EL HAFIDHI, Charles-André DUBREUIL, Sylviane TARDIEU, Dominique ADENOT, Anna AUBOIS, Marion BARRAUD, Géraldine BASTIEN, Laetitia BEN SADOK, Valérie BERNARD, Fatima BISMIR, Alexis BLONDEAU, Julien BONY, Jean-Pierre BRENAS, Dominique BRIAT, Estelle BRUANT, Fatima CHENNOUF-TERRASSE, Alparslan COSKUN, Samir EL BAKKALI, Eric FAIDY, Christiane JALICON, Claudine KHATCHADOURIAN-TECER, Wendy LAFAYE, Diego LANDIVAR, Cécile LAPORTE, Steve MAQUAIRE-BEAUSOLEIL, Marianne MAXIMI, Pierre MIQUEL, Lucie MIZOULE, Lucas PEYRE, Frédéric PILAUD, Catherine PINET-TALLON, Stanislas RENIÉ, Pierre SABATIER, Vincent SOULIGNAC, Yannick VIGIGNOL, Thomas WEIBEL

**Excusé(e)s ayant donné pouvoir** : Jérôme GODARD à Christine DULAC ROUGERIE

**Excusé(e)s** :

**Absent(e)s** :

**Secrétaire** : Wendy LAFAYE

*Alparslan COSKUN, Fatima CHENNOUF-TERRASSE et Diego LANDIVAR arrivent pendant la présentation de la question n°1.*

*Vincent SOULIGNAC arrive pendant la présentation commune aux questions n°2 et 3 (fin du pouvoir donné à Thomas WEIBEL).*

*Valérie BERNARD arrive pendant le débat de la question n°4 (fin du pouvoir donné à Cécile AUDET).*

*Alparslan COSKUN quitte la séance pendant le débat de la question n°4 et donne pouvoir à Marianne MAXIMI.*

*Géraldine BASTIEN arrive pendant la présentation du diaporama de la question n°7 (fin du pouvoir donné à Jean-Pierre BRENAS).*

*Lucie MIZOULE quitte la séance avant le vote de la question n°21 et donne pouvoir à Pierre MIQUEL.*

*Sylviane TARDIEU quitte la séance au cours de la question n°38 et revient dans la séance avant le vote du vœu a).*

## Rapport N° 28

### TARIFS APPLICABLES DANS LE CADRE DE L'UTILISATION DES INSTALLATIONS SPORTIVES - SAISON 2021-2022

-----

Il vous est proposé, en accord avec votre commission, le réajustement des tarifs appliqués dans le cadre de l'utilisation des installations sportives sur la période du 1<sup>er</sup> août 2021 au 31 juillet 2022, selon les tableaux et réglementation ci-après.

#### TARIFS APPLICABLES DANS LES ETABLISSEMENTS SPORTIFS du 1er août 2021 au 31 juillet 2022 (sauf dispositions particulières)

		saison 2020-2021		saison 2021-2022	
		Unité	Carte abonnement	Unité	Carte abonnement
<b>TARIFS PUBLICS UNITAIRES</b>					
<b>TENNIS</b> Plein air	1) Plein tarif / 1 heure	9,00 €	78,00 €	9,30 €	80,50 €
	2) Tarif réduit / Carte Citoyenne	6,60 €	50,00 €	6,90 €	60,00 €
<b>TENNIS couverts</b> et <b>PADEL</b>	3) Plein tarif / 1 heure	11,00 €	95,00 €	11,40 €	98,00 €
	4) Tarif réduit / Carte Citoyenne	8,30 €	73,00 €	8,60 €	75,50 €
		saison 2020-2021	saison 2021-2022		
<b>TARIFS A USAGE SPORTIF ASSOCIATIF OU SCOLAIRE</b>		Tarif horaire	Tarif horaire		
<b>GYMNASES</b> 800 m <sup>2</sup> ou plus	5) Autun - Brugière - Cézeaux - La Charme - Croix-Neyrat - Fleury - Granouillet - Perrier-Pras - Soulier - Thévenet - Verlauguet - Verne - A.France	36,00 €	37,10 €		
	6) Tarif réduit consenti aux lycées - collèges	21,50 €	22,20 €		
<b>GYMNASES</b> 500m <sup>2</sup> à 800 m <sup>2</sup>	7) Buisson - Curie - Ferry - Maison des Sports (basket, archerie, piste) Oradou - Baudelaire	16,00 €	16,50 €		
	8) Tarif réduit consenti aux lycées - collèges	9,80 €	10,10 €		
Salles spécialisées moins de 500 m <sup>2</sup>	9) Salles Arnaud (dojo Brizon/Salle J. Brel) - Arbos - salles des Cézeaux - salles Marcombes - salles de la Maison des Sports - Buisson - Dômes - salles Thévenet - Stand de tir Cartoucherie	11,00 €	11,40 €		
	10) Tarif réduit consenti aux lycées - collèges pour les salles sur tarif n° 10	6,80 €	7,00 €		
<b>TERRAINS</b> Plein Air	11) Pratique libre extérieure : Skate-park - Beach Volley - Foot à 5 - terrain de roller - terrain de basket - courts de tennis Trémonteix/Fraternité/Verne	11,00 €	11,40 €		
	12) Terrains engazonnés : Cézeaux n° 1-2-3-5-6 / Leclanché n° 4 Espérance / Papillaud / Marcombes	18,50 €	19,10 €		
	13) Tarif réduit consenti aux lycées - collèges	16,50 €	17,00 €		
	14) Terrains stabilisés, synthétiques, installations d'athlétisme, plateaux E.P.S., Cézeaux (piste, saut et lancers / Marcombes: piste, saut et lancers) Stabilisés : Leclanché n° 5-7 Synthétiques : Leclanché n° 1 - 3 - 2 - 6 / Cézeaux n° 4 - 7 / Trémonteix / Boutet / Fraternité	11,00 €	11,40 €		
	15) Tarif réduit consenti aux lycées - collèges	9,80 €	9,30 €		
<b>SALLES DE REUNION</b>	16) Maison des Sports : Foyer - bureau 9 - salle Parme Fleury / Thévenet / Espérance / Cézeaux / Autun / Curie / Cartoucherie / Trémonteix / Fraternité / Marcombes	11,00 €	11,40 €		
	17) Salle de conférence Maison des Sports	14,00 €	14,50 €		
	18) Salon Guy Ollier Maison des Sports (vide)	31,00 €	32,00 €		
<b>HALL OUEST M.DES SPORTS</b>	19) Location pour exposition ou réunions diverses (hall vide)	97,00 €	100,00 €		
<b>MAISON DES BOULISTES</b>	20) Plein tarif	11,00 €	11,40 €		
	21) Tarif réduit consenti aux lycées - collèges	6,80 €	7,00 €		
<b>BOULODROME MUNICIPAL</b>	22) Plein tarif	11,00 €	11,40 €		
	23) Associations non clermontoises: tarif forfaitaire par licenciés de l'association pour l'année sportive	10,00 €	10,30 €		
	24) Tarif réduit consenti aux lycées - collèges	6,80 €	7,00 €		

AUTRES TARIFS FORFAITAIRES		Saison 2020-2021	Saison 2021-2022
	A - GRANDE SALLE	Tarif	Tarif
Spécificités	Location de la Grande Salle vide ou équipée de parquet sportif		
	25) Période hivernale - 1ère manifestation	5 900,00 €	6 077,00 €
MAISON	26) manifestation suivante ayant lieu le même jour	3 040,00 €	3 131,20 €
	27) Période estivale - 1ère manifestation	5 170,00 €	5 325,10 €
DES	28) manifestation suivante ayant lieu le même jour	2 640,00 €	2 719,20 €
	29) Location de la salle - tarif à la 1/2 journée	3 040,00 €	3 131,20 €
SPORTS	30) Immobilisation - montage - démontage (1/2 Journée = réduction de 50 %)	1 520,00 €	1 565,60 €
	31) Démontage / Montage du parquet	3 600,00 €	3 708,00 €
	32) Stand - Vente d'objets publicitaires ** (à la prestation)	120,00 €	123,60 €
	33) Bar ** (à la prestation)	75,00 €	77,25 €
	<b>B - LOCAUX DIVERS</b>		
PRESTATIONS COMMERCIALES MAISON DES SPORTS	34) Salon Guy Ollier avec office Maison des Sports (vide)	110,00 €	113,30 €
	35) Gymnase (vide)	44,00 €	45,50 €
	36) Salle de conférence	55,00 €	56,70 €
	37) Foyer	29,00 €	30,00 €
	38) Hall ouest	182,00 €	188,00 €
	39) Stockage temporaire de matériel - le m² par jour	1,20 €	1,30 €
	40) Location de bureaux, le m² mensuel	8,40 €	8,70 €
	<b>C - TARIFS FORFAITAIRES</b>		
PRESTATIONS DE SERVICE	41) Participation des associations aux HS Gardiennage, l'heure	15,00 €	15,00 €
	42) Agent de maîtrise	34,00 €	35,00 €
	43) Agent technique - agent de sécurité incendie	28,50 €	30,00 €
	44) Agent d'entretien	18,00 €	19,60 €
	45) Forfait nettoyage	86,00 €	89,00 €

**CONDITIONS D'APPLICATION**

(a) **Fct événementiel**

- Tarifs hors taxes + TVA obligatoire au taux en vigueur.
- Manifestations à entrées payantes = prélevement d'un % sur la recette selon dispositions du contrat avec application d'un minimum garanti pour la Ville

**Stand, bar, activités commerciales**

- Tarifs hors taxes – TVA obligatoire au taux en vigueur.

Fonction Sport:

- Pas de TVA (choix de la Ville de ne pas l'appliquer pour la fonction Sport)
- Les tarifs s'entendent sans les prestations sécurité incendie et de sécurité civile
- Toutes les autres prestations (matériels, personnel) font l'objet d'un devis.

Période estivale

- Du 1er mai au 31 octobre

Période hivernale

- Du 1er janvier au 30 avril et du 1er novembre au 31 décembre

(b)

La Ville se réserve le droit de fixer par convention des tarifs autres que ceux ci-dessus mentionnés pour des cas particuliers

**CONDITIONS D'APPLICATION DE LA TARIFICATION  
DES INSTALLATIONS SPORTIVES  
Saison 2021-2022**

<b>Etablissements scolaires des premier et second degrés</b>	
<b>UTILISATEURS</b>	<b>TARIFICATION</b>
Ecoles primaires publiques	Gratuité
Ecoles primaires privées	Payant - tarif réduit
Collèges	Payant - tarif réduit
Lycées	Payant - tarif réduit
Autres établissements éducatifs Clermontois	Payant - tarif réduit
Autres établissements éducatifs non clermontois	Payant - plein tarif
Ecole de la 2ème chance	Payant - plein tarif
Rectorat, Académie	Payant - plein tarif
UNSS	Gratuité
USEP	Gratuité
UFOLEP	Gratuité

<b>Etablissements d'enseignement supérieur</b>	
<b>UTILISATEURS</b>	<b>TARIFICATION</b>
Ligue AURA Sport Universitaire	Gratuit
ESPE Clermont Auvergne	Payant - plein tarif
SUAPS	Gratuit
UFR STAPS	Payant - 50 % de réduction

<b>Associations</b>	
<b>UTILISATEURS</b>	<b>TARIFICATION</b>
Associations sportives clermontoises	Gratuit
Sport-Entreprise Clermontois	Gratuit
Associations sportives non clermontoises	Payant - plein tarif
Associations non sportives clermontoises (réservations périodiques ...)	Payant - 50 % de réduction
Associations non sportives Clermontoises (stages et/ou demandes ponctuelles ...)	Payant - plein tarif
Fédérations, Ligues, Comités, District	Payant - 50 % de réduction
Autres demandeurs	Payant - plein tarif

<b>Divers</b>	
<b>UTILISATEURS</b>	<b>TARIFICATION</b>
Administrations d'Etat (Douanes, DDSP, SRPJ)	Payant - 50% de réduction
SDIS	Gratuit

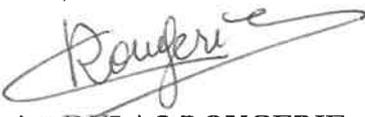
**DELIBERATION**

Après en avoir délibéré, la proposition mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

Pour ampliation certifiée conforme.

Fait à Clermont-Ferrand, le 08 JUIN 2021

Le Maire,  
Pour le Maire et par délégation  
La 1<sup>ère</sup> Adjointe

  
Christine DULAC-ROUGERIE



